

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 169-2018

Type d'intervention: Interpellation

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2018.RRGR.532

Déposée le: 03.09.2018

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Vanoni (Zollikofen, Les Verts) (porte-parole)

Cosignataires: 11

Urgence demandée: Oui

Urgence accordée: Non 06.09.2018

N° d'ACE: du

Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie

Classification: –



Etat des lieux après la canicule de 2018 : la politique cantonale bernoise concorde-t-elle avec l'Accord de Paris sur le climat ?

Les températures relevées en Suisse durant l'été 2018 étaient d'environ 3,5 degrés plus élevées que la moyenne pluriannuelle (1961-1990). La sécheresse a par ailleurs été encore plus importante que durant l'été caniculaire de 2003. L'été 2018 fait ainsi partie des dix étés les plus chauds qui ont été recensés depuis que des relevés météorologiques comparables sont effectués, soit environ 140 ans, et qui sont tous survenus durant les deux dernières décennies. Il constitue donc, lui aussi, un signe manifeste du changement climatique en cours.

Pour maintenir ce changement climatique dans des limites relativement supportables, la communauté des Etats a défini en 2015, dans l'Accord de Paris sur le climat, l'objectif de contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de deux degrés par rapport aux niveaux préindustriels. Cet accord est entré en vigueur le 4 novembre 2016 et a été approuvé par le Parlement suisse en été 2017. Il est contraignant en vertu du droit international. Pour qu'il puisse être respecté, se contenter de simples mesures d'échelle nationale ne saurait suffire : il faut également que les cantons et les communes prennent eux-mêmes des mesures pour soutenir cette démarche.

Pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, il faut réduire à zéro les émissions de gaz à effet de serre à l'échelon mondial dans les prochaines décennies. On parle dans ce contexte de décarbonisation. L'objectif, à terme, est d'aboutir à une société et à une économie capables de se passer totalement des énergies fossiles. La Suisse et le canton de Berne sont encore loin du compte – et pas seulement à cause des importantes émissions de CO₂ et d'autres gaz à effet de serre dans notre propre pays dont on parle tant. D'après l'Office fédéral de la statistique, les émissions générées à l'étranger par l'importation de marchandises en Suisse sont deux fois plus élevées que les émissions produites à l'intérieur du pays.¹ Le total des émissions produites par la Suisse est donc trois fois plus élevé qu'il n'y paraît. Dans le cadre de la loi sur le CO₂, la question des compensations à l'étranger a fait polémique. Si l'on veut atteindre l'objectif mondial de zéro émission, la compensation des émissions engendrées à l'étranger n'est pas efficace.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. A partir de quand les émissions doivent-elles être réduites à zéro pour que l'objectif de l'Accord de Paris d'une élévation de la température « nettement en dessous de 2°C » soit atteint ? Quelles sont les connaissances scientifiques actuelles à ce sujet ? (L'élimination active du CO₂ de l'atmosphère est certes concevable du point de vue technique, mais financièrement irréalisable. Cette option ne sera donc pas envisagée ici.)
2. La Suisse importe plus d'énergie grise (avec les émissions qui vont avec) qu'elle n'en exporte. Cela vaut également pour le canton de Berne. Il est généralement beaucoup plus facile pour les importateurs de réduire leurs émissions. Le Conseil-exécutif considère-t-il lui aussi que les pays importateurs (comme la Suisse) devraient réduire leurs émissions à zéro plus rapidement que les pays exportateurs ?
3. A partir de quand la Suisse, et donc aussi le canton de Berne, doivent-ils réduire à zéro les émissions à l'intérieur du pays pour atteindre l'objectif de l'Accord de Paris ?
4. Quel objectif de réduction des émissions de CO₂ les mesures décidées visent-elles à atteindre dans le canton de Berne et d'ici quand ? Dans quelle mesure la révision de la loi sur l'énergie décidée par le Grand Conseil peut-elle permettre d'améliorer cet objectif ? Que pense le Conseil-exécutif des deux objectifs visés au vu de ce qu'exige l'Accord de Paris ?
5. Le progrès technique suffira-t-il pour atteindre les objectifs de réduction des émissions de CO₂ tels qu'énoncés dans l'Accord de Paris ? Quelles sont les connaissances scientifiques actuelles à ce sujet ?
6. Quelles mesures supplémentaires le Conseil-exécutif envisage-t-il concrètement de mettre en œuvre en vue de la décarbonisation ? Les mesures prévues suffiront-elles pour aboutir dans les temps à la décarbonisation nécessaire (zéro émission) ? Si oui, quelles mesures supplémentaires pourraient être envisagées ?
7. Le Conseil-exécutif est-il prêt à formuler et à soumettre au Grand Conseil une stratégie globale de protection du climat qui actualiserait ou compléterait la stratégie énergétique 2006, dont il a vérifié pour la dernière fois l'avancement avant la Conférence de Paris sur le climat ? La mise au point de la stratégie cantonale d'adaptation aux changements climatiques

¹ Les émissions liées à la fabrication des produits d'exportation ne sont pas comprises dans ce calcul.

que le Grand Conseil a approuvée en adoptant le postulat 121-2017 en mars 2018 ne serait-elle pas une bonne occasion pour se lancer dans une évaluation globale de la situation et poursuivre le développement de la stratégie en matière de changement climatique ?

8. Le Conseil-exécutif est-il prêt à faire de la protection du climat une priorité centrale de sa législature et de son programme gouvernemental de législature 2019-2022 ? Et si non, pourquoi ?

Motivation de l'urgence : L'été 2018, qui a été extrêmement chaud et sec, a montré à quel point il était nécessaire et urgent de renforcer les mesures de protection du climat. Il faut procéder sans tarder à un bilan pour ne pas perdre de temps et s'assurer de la compatibilité avec les obligations historiques de l'Accord de Paris sur le climat auprès des autorités en place et de la population.